

## AVIS DE RADIATION

Conformément aux articles 51 et 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 30 novembre 2011, Mme Marie-France Narcisse, dont le domicile professionnel est situé au 2668, rue Desautels, à Montréal (Québec), H1N 3B6, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

**DE RADIER Mme Marie-France Narcisse au motif qu'elle refuse ou néglige de se soumettre à l'ordonnance émise en vertu de l'article 48 du *Code des professions*.**

Conséquemment, Mme Marie-France Narcisse ne peut utiliser le titre et exercer la profession d'ingénieur au Québec sous peine des sanctions prévues par la Loi.

La radiation de Mme Marie-France Narcisse est en vigueur à partir du 12 décembre 2011.

Montréal, ce 12 décembre 2011

Me Caroline Simard, avocate, LL.M.  
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec

